

Image not found or type unknown



Réserve professionnelle d'un Directeur de Cabinet

Par **LunaGab**, le **12/05/2021** à **17:04**

Une sanction peut-elle être sollicitée pour un post sur Facebook dénigrant le Directeur Général des Services et le Directeur Général Adjoint sans les nommer précisément ?

Merci de vos réponses,

Par **P.M.**, le **12/05/2021** à **17:10**

Bonjour,

Parce que vous auriez l'intention de faire sanctionner ces propos...

Il n'y a pas besoin de nommer des personnes pour savoir par leurs fonctions qui l'on vise ou même outrage...